MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre 2026,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	*Pouvoirs*
TEURNIER	Jean	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
MALTETE	Philippe	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			
PADIOLEAU	Anne		x		*Ophélie Blais*
MASSE	Sylvain	x			*Arrivée 19h45*
LAURENT	Magali	x			
MACE	Sandrine	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
BLAIS	Ophélie	x			
LINO	Stéphane	x			
KERVICHE	Julien	x			
LEDENVIC	Eloise	x			
LAMBERT	Evan	x			
GROLLEAU	Joël	x			
KERBIRIOU	Stéphanie	x			
CHATILLON	Davy		x		*Joël Grolleau*
GOUIN	Cécile		x		*Stéphanie Kerbiriou*

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	**19/08/2026**
Secrétaire de séance	**Wilfried Bulteau**
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20260903-DEL-030926-005-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2026

Numéro	DEL_030926_005_AdmissionsEnNonValeur	**Admission en non valeur**
Nomenclature	7.1.52	

Les admissions en non-valeur concernent des créances communales dont le recouvrement est devenu impossible ou vain. Elles sont proposées par le comptable public après les démarches de recouvrement.

Le conseil municipal examine la liste, les montants et les motifs présentés. Son vote constate une perte et permet d'apurer les comptes de la commune.

	Date	Montant	Compte
Liste 7739350315	04/07/2025	3 042,00 €	6542
Liste 8421080215	28/07/2026	1 002,18 €	6541

Cette décision n'efface pas la dette du débiteur. Le recouvrement pourra reprendre si sa situation financière s'améliore.

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser les admissions en non-valeur susmentionnées
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne application de la présente délibération

A l'unanimité
Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 3 septembre 2026
Pour copie conforme
Le Maire,
Jean Teurnier



Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20260903-DEL-030926-005-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2026